



Décision relative à une demande de nouveaux emballages d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et règlementaire,

Vu la demande d'autorisation de nouveaux emballages pour le produit phytopharmaceutique **CIDETRAK-CM MESO**

de la société CERTIS EUROPE BV

enregistrée sous le n°2023-0022

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 17 février 2023,

La mise sur le marché du produit référencé ci-après est autorisée dans les nouveaux emballages décrits en annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.





Informations générales sur le produit	
Nom du produit	CIDETRAK-CM MESO
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	CERTIS BELCHIM B.V. 5 rue Galilée 78280 GUYANCOURT France
Formulation	Produit diffuseur de vapeur (VP)
Contenant	1100 mg/diffuseur – phéromones de lépidoptères à chaine linéaire (sous forme de (E,E)-8,10-dodécadien-1-ol)
Numéro d'intrant	167-2018.01
Numéro d'AMM	2190599
Fonction	Attractif phéromone (confusion sexuelle)
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 22/03/2023

— Docusigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée en charge du pôle produits réglementés Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)





ANNEXE: Nouveaux emballages du produit

Vente et distribution	
Le titulaire de l'autorisation peut mettre sur le marché le produit dans les nouveaux emballages :	
Emballage	Contenance
Sachets en nylon / polyéthylène basse densité / aluminium / polyéthylène basse densité	40 diffuseurs en polychlorure de vinyle de 50 g par sachet